

CCAS VIROFLAY – SAD SERVICE DE SOINS A DOMICILE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ETABLISSEMENT DE
CCAS VIROFLAY
SAD SERVICE DE SOINS A DOMICILE

POSTE COMPTABLE DE VERSAILLES MUNICIPALE

**ETABLISSEMENTS PUBLICS
SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX**

M22

BUDGET PRIMITIF

ANNEE 2019

SERVICE

SOINS A DOMICILE
PERSONNES AGEES DE VIROFLAY
1, Rue Henri WELSCHINGER
78220 VIROFLAY

NOM DE L'ETABLISSEMENT

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
MAIRIE DE VIROFLAY
2, Place du Général DE GAULLE
78220 VIROFLAY

SERVICE

AUTORISE PAR ARRETE PREFECTORAL
N°90 TE 104 DU 7 MARS 1990
N° FINESS 780824322
AMPLIFIE PAR ARRETE PREFECTORAL
N°91 TE 565 DU 1^{er} OCTOBRE 1991
40 PRISES EN CHARGE JOURNALIERES
AMPLIFIE PAR ARRETE PREFECTORAL
N° A 95 01038 DU 26 JUILLETR 1995
CREANT 2 PLACES LITS SIDA

**EFFECTIF DU PERSONNEL
AUTORISE**

11,5 POSTES A TEMPS PLEINS DONT
1 INFIRMIERE COORDINATRICE
1 SECRETAIRE MEDICALE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VIROFLAY

SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE

Le présent budget est voté au niveau des groupes fonctionnels :

- en charges d'exploitation :
 - groupe I « Dépenses afférentes à l'exploitation courante » comprenant les comptes :
chapitre 60
comptes 6111, 6112, 6118
comptes 624, 625, 626 et 628.
 - groupe II « Dépenses afférentes au personnel » comprenant les comptes :
comptes 621 et 622
comptes 631 et 633
chapitre 64
 - groupe III « Dépenses afférentes à la structure » comprenant les comptes :
chapitre 61 sauf 611
comptes 623, 627, 635 et 637
chapitre 65, 66, 67 et 68
- en produits d'exploitation :
 - groupe I « Produits de la tarification », comprenant les comptes :
chapitre 73
 - groupe II « Autres produits relatifs à l'exploitation » comprenant les comptes :
chapitre 70, 71, 72, 74 et 75
comptes 603, 609, 619, 629, 6419, 6429, 6439, 6459, 6469, 6479, 6489 et 6611
 - groupe III « Produits financiers et produits non encaissables » comprenant les comptes :
chapitres 76, 77, 78 et 79
- en section d'investissement :
 - au niveau du compte principal (à 2 chiffres), pour la classe 1.
 - au niveau du compte principal (à 2 chiffres), pour la classe 2.

Raison sociale :	
FINESS ET :	

SECTION D'EXPLOITATION (1) : DEPENSES

GROUPE I : DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE

ACHATS

	Réel N-2	Budget exécutoire N-1	Budget prévisionnel N
601 Achats stockés de matières premières et de fournitures			
602 Achats stockés - Autres approvisionnements			
603 Variation des stocks			
606 Achats non stockés de matières et fournitures	13 645,75 €	16 200,00 €	12 300,00 €
607 Achats de marchandise			
709 Rabais, remises, ristournes accordés par l'établissement			
713 Variation des stocks, en cours de production, produits (en dépenses)			

SERVICES EXTERIEURS

6111 Sous-traitance: prestations à caractère médical			
6112 Sous-traitance: prestations à caractère médico-social			
6118 Sous-traitance: autres prestations de service			

AUTRES SERVICES EXTERIEURS

6241 Transports de biens			
6242 Transports d'usagers			
6247 Transports collectifs du personnel			
6248 Transports divers			
625 Déplacements, missions et réceptions	187,94 €	300,00 €	400,00 €
626 Frais postaux et frais de télécommunications	1 659,69 €	2 500,00 €	1 000,00 €
6281 Prestations de blanchissage à l'extérieur			
6282 Prestations d'alimentation à l'extérieur			
6283 Prestations de nettoyage à l'extérieur			
6284 Prestations d'informatique à l'extérieur			
6287 Remboursements de frais			25 725,06 €
6288 Autres prestations	19,36 €	20 000,00 €	

TOTAL GROUPE I

15 512,74 €	39 000,00 €	39 425,06 €
--------------------	--------------------	--------------------

GROUPE II : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL

	Réel N-2	Budget exécutoire N-1	Budget prévisionnel N
621 Personnel extérieur à l'établissement	5 459,78 €	60 000,00 €	48 000,00 €
622 Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	9 503,34 €	17 700,00 €	16 800,00 €
631 Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)			
633 Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	10 918,85 €	16 000,00 €	13 100,00 €
641 Rémunérations du personnel non médical	22 627,84 €	25 900,00 €	24 600,00 €
642 Rémunérations du personnel médical	328 482,92 €	342 400,00 €	363 400,00 €
643 Rémunération du personnel handicapé			
645 Charges de sécurité sociale et de prévoyance	133 643,10 €	144 000,00 €	151 400,00 €
646 Personnes handicapées			
647 Autres charges sociales	2 361,08 €	4 000,00 €	
648 Autres charges de personnel			

TOTAL GROUPE II

512 996,91 €	610 000,00 €	300,00 €
---------------------	---------------------	-----------------

GROUPE III : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE

	Réel N-2	Budget exécutoire N-1	Budget prévisionnel N
612			
6132	22 984,53 €	40 000,00 €	28 000,00 €
6135			
614			
6152	11 053,89 €	19 000,00 €	200,00 €
6155	2 723,72 €	7 000,00 €	2 500,00 €
6156	2 531,98 €	3 200,00 €	1 400,00 €
616	5 399,83 €	10 200,00 €	5 500,00 €
617			
618	4 219,00 €	7 666,24 €	6 400,00 €
623		1 600,00 €	2 000,00 €
627			
635			
637			

 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

651			
653			
654			
655			
657			
658	2 408,79 €	46 200,00 €	

	Réel N-2	Budget exécutoire N-1	Budget prévisionnel N
66			
762			

 CHARGES FINANCIERES

66			
762			

 CHARGES EXCEPTIONNELLES

671			
673			
675	3 934,10 €		
678			

 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS

6811	4 705,60 €	15 000,00 €	6 100,00 €
6812			
6815			
6816			
6817			
686			
687	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6871			
68725			
68741			
68742			
68748			
6876			

 TOTAL GROUPE III

59 961,44 € | 149 866,24 € | 52 100,00 €

 TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)

588 471,09 € | 798 866,24 € | 708 825,06 €

	RAN N-2	RAN N-1	RAN N
002			
005			
006	178 366,24 €	0,00 €	0,00 €

TOTAL EQUILIBRE	766 837,33 €	798 866,24 €	708 825,06 €
------------------------	---------------------	---------------------	---------------------

(1) : Pour les ESMS relevant des articles L. 313-12 et L. 313-12-2 du CASF, correspond au compte de résultat prévisionnel principal ou annexe.

SECTION D'EXPLOITATION (1) : RECETTES

GROUPE I : PRODUITS DE LA TARIFICATION

	Réel N-2	Budget exécutoire N-1	Budget prévisionnel N
731			
731224			
732			
733			
733222			
734			
735			
7351			
7352			
7353			
738			
TOTAL GROUPE I	563 640,35 €	607 000,00 €	610 000,00 €

GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION

	Réel N-2	Budget exécutoire N-1	Budget prévisionnel N
70			
7082			
70821			
70822			
70823			
70828			
71			
72			
74			
75			
603			
609			
619			
629			
6419			
6429			
6439			
6459/69/79			
6489			
6611			
TOTAL GROUPE II	12 803,66 €	13 500,00 €	0,00 €

GROUPE III : PRODUITS FINANCIERS, PRODUITS EXCEPTIONNELS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES

		Réel N-2	Budget exécutoire N-1	Budget prévisionnel N
76	Produits financiers			
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale			
775	Produits des cessions d'éléments d'actif	4 636,93 €		
777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice			
778	Autres produits exceptionnels			
AUTRES PRODUITS				
7811	Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles			
7815	Reprises sur provisions d'exploitation			
7816	Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles			
7817	Reprises sur dépréciations des actifs circulants			
786	Reprises sur dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits financiers)			
787	Reprises sur dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits exceptionnels)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
78725	dont reprise sur amortissements dérogatoires			
78741	dont reprises sur provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement			
78742	dont reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations			
78748	dont autres reprises (sur provisions réglementées)			
7876	dont reprises sur dépréciations exceptionnelles			
79	Transferts de charges			
791	dont transfert de charges d'exploitation			
796	dont transfert de charges financières			
797	dont transfert de charges exceptionnelles			
TOTAL GROUPE III		4 636,93 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)		581 080,94 €	620 500,00 €	610 000,00 €
		RAN N-2	RAN N-1	RAN N
002	Excédent de la section d'exploitation reporté (Incorporation de report(s) à nouveau antérieur(s) -solde excédentaire)	185 756,39 €	178 366,24 €	98 825,06 €
005	Amortissements comptables excédentaires différés			
006	Déficit d'exploitation prévisionnel de l'exercice	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL EQUILIBRE		766 837,33 €	798 866,24 €	708 825,06 €

(1) : Pour les ESMS relevant des articles L. 313-12 et L. 313-12-2 du CASF, correspond au compte de résultat prévisionnel principal ou annexe.

SECTION D'INVESTISSEMENT (1) - EMPLOIS

		Réel N-2	Budget exécutoire N-1	Budget prévisionnel N
Réduction des fonds propres ou reprise sur apports				
10	Fonds associatifs, apports, dotations et réserves			
1161	Amortissements comptables excédentaires différés			
13	Subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables			
Reprises				
14	Provisions réglementées (sauf compte 1412 : provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR - dotation par financement de l'autorité de tarification)			
15	Provisions			
Remboursement des dettes financières				
16	Emprunts et dettes assimilées			
17	Dettes rattachées à des participations			
Compte de liaison investissement				
18	Comptes de liaison investissements			
Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé				
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles	12 734,98 €	15 080,00 €	74 768,96 €
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
24	Immobilisations affectées, concédées ou mises à disposition			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
Autres				
28	Amortissements des immobilisations (reprises)			
29	Dépréciation des immobilisations (reprises)			
39	Dépréciation de stocks et en-cours			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (augmentation)			
49	Dépréciation des comptes de tiers (reprises)			
59	Dépréciation des comptes financiers (reprises)			
001	Résultat d'investissement cumulé antérieur(déficit)			
004	Amortissements comptables excédentaires différés			
003	Excédent prévisionnel d'investissement	66 717,52 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL GENERAL DES EMPLOIS		79 452,50 €	15 080,00 €	74 768,96 €

(1) Pour les ESMS relevant des article L.313-12 et L. 313-12-2 du CASF, correspond au tableau de financement

SECTION D'INVESTISSEMENT (1) - RESSOURCES

		Réel N-2	Budget exécutoire N-1	Budget prévisionnel N
Augmentation des fonds propres				
10	Fonds associatifs, apports, dotations et réserves	1 811,00 €	80,00 €	2 100,00 €
1161	Amortissements comptables excédentaires différés			
13	Subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables			
Dotations aux provisions				
14	Provisions réglementées (sauf compte 1412 : provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR - dotation par financement de l'autorité de tarification)			
15	Provisions			
Augmentation des dettes financières				
16	Emprunts et dettes assimilées			
17	Dettes rattachées à des participations			
Compte de liaison				
18	Comptes de liaison investissements			
Immobilisations (sorties)				
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles	3 934,10 €		
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
24	Immobilisations affectées, concédées ou mises à disposition			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
Autres				
28	Amortissements des immobilisations (reprises)	4 705,60 €	15 000,00 €	6 100,00 €
29	Dépréciation des immobilisations (reprises)			
39	Dépréciation de stocks et en-cours			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (augmentation)			
49	Dépréciation des comptes de tiers (reprises)			
59	Dépréciation des comptes financiers (reprises)			
001	Résultat d'investissement cumulé antérieur (excédent)	69 001,80 €		66 568,96 €
004	Amortissements comptables excédentaires différés			
007	Déficit prévisionnel d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL GENERAL		79 452,50 €	15 080,00 €	74 768,96 €

(1) Pour les ESMS relevant des article L.313-12 et L. 313-12-2 du CASF, correspond au tableau de financement

